FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE
Année scolaire 2023/2024

PREMIÈRE ÉTAPE (à remplir par les parents ou tuteurs) :
Remplir le formulaire

ENFANT :

Prénom(s) :

Nom(s) de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

Classe pour l'année scolaire 2023-2024 :

PARENT 1 :

Prénom(s) :

Nom(s) Parent :

Adresse complète du Parent :

N° de portable du Parent :

Adresse email du Parent :

PARENT 2 :

Prénom(s) :

Nom(s) Parent :

Adresse complète du Parent :

N° de portable du Parent :

Adresse email du Parent :

DEMANDE DE DÉROGATION :

École de secteur :

École de scolarisation souhaitée :

MOTIF DE DÉROGATION :

☐ Rapprochement de fratrie au sein d'une même école (maternelle ou élémentaire), valable pour la rentrée suivante (le frère ou la sœur doivent être scolarisé.e dans l'école à la rentrée 2023).

prénom(s), nom(s) et classe(s) de(s) frère(s) et soeur(s) à la rentrée prochaine :
Joindre les certificats de scolarité de la fratrie à votre demande.

☐ Raison médicale et sur justificatif ; ou handicap avec reconnaissance de la MDPH à joindre à votre demande.

☐ Motif social (demande devant être appuyée par un justificatif ou par un.e assitant.e social.e avec courrier explicatif.

☐ Personnel de l'Éducation nationale ou de la Ville de Paris travaillant dans l'école demandée ou dans un autre établissement scolaire. Joindre un justificatif.

☐ Autre :

Vous avez la possibilité de transmettre tous les justificatifs que vous jugerez utiles pour appuyer votre demande (reconnaissance MDPH, jugement, certificat médical, attestation professionnelle...) ainsi qu'un courrier explicatif au moment du dépôt de ce formulaire.

DEUXIÈME ÉTAPE (à remplir par les parents ou tuteurs) :

Une fois l'ensemble de ce formulaire rempli par vos soins, vous devez l'imprimer et le présenter pour avis à la Directrice / au Directeur de l'école de secteur dont dépend votre enfant, puis à la Directrice / au Directeur de l'école souhaitée pour qu'ils donnent leur avis sur votre demande.

Avis de la Directrice / du Directeur de l'école de secteur dont dépend votre enfant	Avis de la Directrice / du Directeur de l'école souhaitée
DATE : SIGNATURE :	DATE : SIGNATURE :

Une fois ces deux avis recueillis, nous vous remercions de rapporter ce document à la mairie du 10e.

TROISIÈME ÉTAPE (à remplir uniquement par les parents ou tuteurs ne résidant pas dans l'arrondissement) :

Lorsque vous rapporterez ce formulaire dûment complété à la mairie du 10e, nous vous remercions de fournir également l'ensemble des pièces justificatives mentionnées ci-dessous (scan ou photographie lisible) :

- ☐ Carte d'identité du ou des parents.
- ☐ Acte de naissance ou livret de famille de l'enfant.
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (assurance habitation ; facture d'électricité ou internet…).

ATTENTION : LE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET POUR ÊTRE INSTRUIT ET PRÉSENTÉ EN COMMISSION

QUATRIÈME ÉTAPE (à remplir par l'administration) :

Une fois votre dossier déposé et après vérification de sa complétude, la mairie du 10e recueillera l'avis de l'Inspectrice / Inspecteur de l'Education nationale. Votre demande sera ensuite soumise à l'avis de la commission de dérogation organisée par la mairie, qui se réunira le 16 mai 2023.

Avis de l'Inspectrice – Inspecteur de l'Éducation nationale	Décision de la mairie d'arrondissement
DATE : SIGNATURE :	DATE : SIGNATURE :

CINQUIÈME ÉTAPE (prise en charge par l'administration) :

Un courrier vous informant de la décision vous sera adressé dans un délai de 10 jours, suivant la tenue de la commission.

Pour toute question concernant la procédure de dérogation scolaire pour motif personnel, vous pouvez contacter le Relai Information Familles (RIF) de la mairie du 10e par téléphone au **01 53 72 11 50** ou par mail à l'adresse : **ddct-ma10-ecoles@paris.fr**.

Sachez que vous avez la possibilité de formuler un recours gracieux à l'encontre de la décision de la commission qui l'examinera dans le courant du mois de juin. Ce recours devra être directement adressé par écrit à la mairie du 10e par mail ou par voie postale.